

Séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2023 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 23-042

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE À L'ASSOCIATION "GYMNASTIQUE VOLONTAIRE"

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le montant de la subvention attribuée au Tennis Club Meyssois lors du vote du budget 2023 est de 900 €. L'association demande un complément afin de pouvoir équilibrer son budget.

Il propose donc d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 250 €.

Après avoir délibéré le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** l'attribution d'une subvention de 250 € à la Gymnastique Volontaire.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa, à la Gymnastique Volontaire pour information ainsi qu'au Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

.....
Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROUX - ROCHETTE

Formant la majorité des membres en exercice

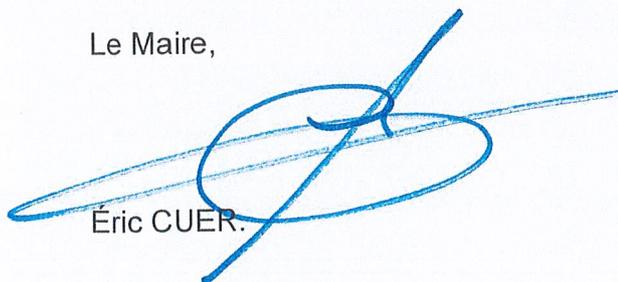
Procuration : Mme MARTINELO - LAUSSEL - M. MENARD

Absent(s) : Mme DENIS - CODATO

Secrétaire de Séance : M. ROCHETTE

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes POUR :	13
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Le Maire,



Eric CUER.

Le secrétaire de séance,

